

Cahier des charges

Pour les travaux de mise en peinture et la pose de revêtements de sols dans divers bâtiments de la ville de Chambly

Le présent marché a pour objet la réhabilitation de travaux de peintures dans les bâtiments suivants :

- Ecole Conti
- Ecole Declémy
- Ex Médecine du travail
- Gymnase Aristide Briand
- Gymnase Raymond Joly
- Salle Joliot Curie

Ce marché comprend la fourniture et la pose des peintures, revêtements de sol PVC, y compris toutes les sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Tous les travaux cités ci-dessous devront être réalisés dans les règles de l'art.

L'entreprise s'engage à respecter les mesures de sécurité en vigueur au moment des travaux et devra veiller à ce que son personnel possède tous les EPI nécessaires à l'exécution des chantiers.

De plus l'entreprise devra fournir, impérativement lors de la remise de l'offre, les fiches de données sécurité (FDS) de tous les produits et matériaux utilisés, qui devront répondre aux normes en vigueur en matière d'utilisation de peinture dans les locaux utilisés par les enfants.

La réalisation des travaux se fera durant la période des vacances 2011, 2012 et 2013 (Vacances d'été, Toussaint Noel, Février et Pâques)

Tranche Ferme : Ecole Conti RDC (salle 1 à 7 entrée) et bureau Directrice ainsi que Ecole Declémy (salle 1 à 8) et bureau Directrice et circulation (couloirs et hall) juillet/aout 2011
Du 4 juillet au 19 août

T C 1 Ecole Conti 1^{er} étage (salle 9 à 15)

T C 2 Ecole Declémy (salle 9 à 15)

T C 3 Ex médecine du Travail

T C 4 Gymnase Aristide Briand

T C 5 Gymnase Raymond Joly (Phase 1)

T C 6 Salle Joliot Curie

TC 7 Gymnase Raymond Joly (Phase 2)

L'entreprise devra le montage et démontage des échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Tous les bâtiments recevant des enfants, toutes les zones de travaux nécessitant l'utilisation d'échelles ou d'échafaudage devront être matérialisées et sécurisées.

La condamnation partielle ou totale des accès (portes, escaliers...) devra se faire en coordination avec les utilisateurs et le responsable des ateliers municipaux.

Les quantités sont données à titre indicatif. Chaque entreprise pourra se rendre sur place afin de prendre les mesures et quantités exactes.

La visite sur site est conseillée, afin que le candidat puisse mesurer l'ampleur des travaux à réaliser. Pour ce faire, il devra prendre rendez-vous avec Mr Vallée Pierre - Responsable des Services Techniques Municipaux- rue Isaac Newton – Zac les portes Sud de l'Oise - 60230 Chambly – Tél : 06 73 68 14 26.

Concernant le revêtement de sol, le type donné est à titre indicatif. Si le matériau proposé ne convient pas au Maître d'ouvrage, le candidat s'engage à fournir celui demandé par le maître d'œuvre.

L'entreprise devra obligatoirement fournir un échantillon avant toute mise en œuvre du revêtement. Ce dernier devra être validé par le maître d'ouvrage. Les coloris seront choisis par le maître d'ouvrage. Le titulaire devra alors fournir une plaquette des différents coloris afin que le maître d'ouvrage puisse effectuer ce choix.

Tranche ferme : Ecoles Conti et Declémy

1) Les travaux concerneront les lieux suivants :

- **Salles de classe**
 - Plafonds
 - Murs
 - Boiseries
 - Métaux (tuyauterie)

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes et selon les bâtiments

- **Pour les plafonds Ecole Conti**
 - Lessivage et grattage
 - Rebouchage
 - 2 couches de peinture mâtt
- **Pour les murs**
 - Lessivage et grattage
 - rebouchage des trous et fissures
 - fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
 - Dépose des revêtements existants lorsqu'ils existent avec rebouchage des trous et fissures...etc
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage, grattage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les métaux Ecole Conti (tuyauterie et radiateurs)**
 - lessivage et ponçage
 - 1 couche anti-rouille partielle
 - 2 couches de peinture satinée
- **Sols pour l'école Declémy**
 - Dépose revêtement existant

- Grattage du surplus
 - Traitement des déchets
 - Primaire et ragréage P3
 - Fourniture et Pose de revêtement collé de type PVC SARLON mousse trafic 44U4P3 en lès ou similaire
 - Fourniture et pose de barre de seuil
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
 - **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

Rez de chaussée école Conti

| | | |
|-----------------|----------------|----------------------------|
| Salle N°1 | Murs | environs 75m ² |
| | Boiserie | environs 2.5m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°2 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°3 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°4 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°5 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°6 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°7A | Plafond | environs 14m ² |
| | Murs | environs 37m ² |
| | Boiserie | environs 5m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°7B | Plafond | environs 9m ² |
| | Murs | environs 28m ² |
| | Boiserie | environs 8m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°7C | Plafond | environs 14m ² |
| | Murs | environs 37m ² |
| | Boiserie | environs 5m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°7entrée | Plafond | environs 7m ² |
| | Murs | environs 24m ² |
| | Boiserie | environs 8m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Bureau direct | Plafond | environs 11m ² |
| | Murs | environs 29m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |

Ecole Declémy (salle n°1 à 8)

| | | |
|---------------|------------|----------------------------|
| Bureau Direct | Murs | environs 38m ² |
| | Boiserie | environs 2.5m ² |
| | Sol | environs 13m ² |
| Couloir | Murs | environs 380m ² |
| | Boiserie | environs 110m ² |
| Salle N°1 | Murs | environs 75m ² |
| | Boiserie | environs 8m ² |
| Salle N°2 | Murs | environs 75m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°3 wc | Murs | environs 23m ² |
| | Boiserie | environs 10m ² |
| Salle N°4 | Murs | environs 74m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°5 | Murs | environs 70m ² |
| | Boiserie | environs 15m ² |
| | Sol | environs 88m ² |
| Salle N°6 | Murs | environs 40m ² |
| | Boiserie | environs 2.5m ² |
| | Sol | environs 16m ² |
| Salle N°7 wc | Murs | environs 56m ² |
| | Boiserie | environs 18m ² |
| Salle N°8 | Murs | environs 40m ² |
| | Boiserie | environs 2.5m ² |
| | Sol | environs 16m ² |

Tranche conditionnelle n°1 – Ecole Conti 1^{er} Etage

1) Les travaux concernent les lieux suivants

- **Salles**

- Murs (toile de verre)
- Boiseries

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes et selon les bâtiments

- **Pour les murs**

- Dépose revêtement existant et grattage du surplus
- rebouchage des trous et fissures
- fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
- 2 couches de peinture satinée

- **Pour les boiseries**

- Lessivage, ponçage, grattage et rebouchage
- 2 couches de peinture satinée

- **Pour les métaux** (tuyauterie et radiateurs)

- lessivage et ponçage
- 1 couche anti-rouille partielle
- 2 couches de peinture satinée

- **Pour les plafonds**

- Lessivage et grattage
- Rebouchage
- 2 couches de peinture mâte

- **Echafaudage**

- Montage et démontage pour travaux en hauteur

- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

| | | |
|-------------|----------------|----------------------------|
| Salle N°9 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°10 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°11 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°12 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°13 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°14 | Murs | environs 82m ² |
| | Boiserie | environs 23m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Salle N°15 | Plafond | environs 12m ² |
| | Murs | environs 41m ² |
| | Boiserie | environs 2.5m ² |
| | Métaux | 1 ensemble |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°2 – Ecole Declémy (salles 9 à 15)

1) Les travaux concernent les lieux suivants

- **Salles**
 - Murs (toile de verre)
 - Boiseries
 - Sols

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes et selon les bâtiments

- **Pour les murs**
 - Dépose revêtement existant et grattage du surplus
 - rebouchage des trous et fissures
 - fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage, grattage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

Salle N°9 cuisine Murs environs 48m²

| | | |
|--------------|----------|---------------------------|
| | Boiserie | environs 5m ² |
| Salle N°10wc | Murs | environs 21m ² |
| | Boiserie | environs 10m ² |
| Salle N°11 | Murs | environs 74m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°12 | Murs | environs 74m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°13 | Murs | environs 74m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°14 | Murs | environs 74m ² |
| | Boiserie | environs 12m ² |
| Salle N°15wc | Murs | environs 28m ² |
| | Boiserie | environs 10m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°3 : Ex Médecine du Travail

1) Les travaux concernent les lieux suivants :

- **Toutes les pièces et dégagements de cet appartement**
 - Murs
 - Boiserie
 - sols

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes

- **Pour les murs**
 - Lessivage
 - Grattage et rebouchage
 - Fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les sols**
 - Dépose du revêtement existant
 - Grattage du support
 - Traitement des déchets
 - Primaire de ragréage P3
 - Fourniture et pose de PVC de type SARLON Mousse Trafic 33U3P3 ou similaire
 - Fourniture et pose de barre de seuil alu percés de 35mm
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

| | | |
|---------------------|-----------|----------------------------|
| Toilette lave mains | Murs | environs 20m ² |
| | Boiseries | environs 7.5m ² |
| Cuisine | Murs | environs 35m ² |

| | | |
|--------------------|-------------------|--|
| Dégagement | Boiseries Murs | environs 5m ² environs 20m ² |
| Pièce N°1 | Boiseries Murs | environs 17.5m ² environs 31m ² |
| Pièce N°2 | Boiseries Murs | environs 2.5m ² environs 50m ² |
| Pièce N°3 | Boiseries Murs | environs 10m ² environs 35m ² |
| Entrée et Sas | Boiseries Murs | environs 5m ² environs 38m ² |
| Toilette Handicapé | Boiseries Murs | environs 7.5m ² environs 15m ² |
| Ensemble des sols | Boiseries Sols | environs 2.5m ² environs 90m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°4 – Gymnase Aristide Briand

1) Les travaux concernent les lieux suivants :

- **Couloir, douches, bar, toilettes Gaine chauffage**
 - Plafonds
 - Murs
 - boiserie
 - Gaine air Pulsé

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes :

- **Pour les Plafonds**
 - Lessivage et grattage
 - rebouchage des trous et fissures
 - fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les murs**
 - Lessivage et grattage
 - rebouchage des trous et fissures
 - fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les Gains**
 - Décapage partiel
 - Rinçage et ponçage
 - 1 couche d'impression fixatrice haute température
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

| | | |
|----------------|---|----------------------------|
| Couloir | Plafonds | environs 95m ² |
| | Murs | environs 182m ² |
| | Gaines Chauffage | environs 102m ² |
| | Boiseries | environs 43m ² |
| | Fourniture et pose habillage bois sur portes cotés droits 7 ensembles | |
| Toilette | Plafonds | environs 14m ² |
| | Murs | environs 50m ² |
| | Boiseries | environs 25m ² |
| Bar | Plafonds | environs 35m ² |
| | Murs | environs 66m ² |
| | Boiseries | environs 13m ² |
| Douche 1 | Plafonds | environs 35m ² |
| | Murs | environs 41m ² |
| | Boiseries | environs 5m ² |
| Douche 2 | Plafonds | environs 35m ² |
| | Murs | environs 33m ² |
| | Boiseries | environs 2.5m ² |
| Douche arbitre | Plafonds | environs 19m ² |
| | Murs | environs 56m ² |
| | Boiseries | environs 12m ² |
| | Gaine Chauffage | environs 4m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°5 – Gymnase Raymond Joly (Phase1)

1. Les travaux concernent les lieux suivants :

- **Couloir, douches, bar, toilettes Gaine chauffage**
 - Plafonds bac acier
 - Murs bac acier
 - Mur béton
 - boiserie
 - Gaine air Pulsé

2. Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes

- **Pour les Plafonds en bac acier**
 - Décapage partiel
 - Rinçage et ponçage
 - 1 couche impression fixatrice
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les murs bac acier**
 - Lessivage
 - Ponçage
 - 1 couche impression fixatrice
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les murs béton**
 - Lavage
 - Rebouchage partiel
 - 1 couche impression
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les Gaines**
 - Décapage partiel
 - Rinçage et ponçage

- 1 couche d'impression fixatrice haute température
- 2 couches de peinture satinée
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

EN PARTANT DE LA GAUCHE DU COULOIR

| | | |
|----------------|-------------------|----------------------------|
| Vestiaire N°1 | Plafond bac acier | environs 41m ² |
| | Murs bac acier | environs 24m ² |
| | Murs Béton | environs 58m ² |
| | Gaines Chauffage | environs 19m ² |
| | Boiseries | environs 43m ² |
| Toilette Homme | Plafond bac acier | environs 6m ² |
| | Murs Béton | environs 32m ² |
| | Boiseries | environs 7.5m ² |
| Vestiaire N°2 | Plafond bac acier | environs 31m ² |
| | Murs Béton | environs 70m ² |
| | Gaines Chauffage | environs 8m ² |
| | Boiseries | environs 13m ² |
| Vestiaire N°3 | Plafond bac acier | environs 31m ² |
| | Murs Béton | environs 70m ² |
| | Gaines Chauffage | environs 13m ² |
| | Boiseries | environs 8m ² |
| Vestiaire N°4 | Plafond bac acier | environs 35m ² |
| | Murs bac acier | environs 14m ² |
| | Murs Béton | environs 64m ² |
| | Gaines Chauffage | environs 19m ² |
| | Boiseries | environs 8m ² |
| Couloir | Plafond bac acier | environs 26m ² |
| | Murs bac acier | environs 32m ² |
| | Murs Béton | environs 44m ² |
| | Boiseries | environs 15m ² |
| Toilette Femme | Plafond bac acier | environs 32m ² |
| | Murs Béton | environs 31m ² |
| | Boiseries | environs 26m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°6 – Salle Joliot Curie

1) Les travaux concerneront les lieux suivants :

- **Salle de danse y compris vestiaire et douche salle de danse**
 - Plafonds
 - Murs
 - Sol (parquet)
 - Boiserie
 - Gaine air Pulsé

2) Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes

- **Pour les Plafonds**
 - Fourniture et pose de dalle type Eclat Blanc 600x600 ou similaire sur ossature T24 existante
- **Pour les murs**
 - Lessivage
 - Grattage et rebouchage
 - Fourniture et pose de toile de verre classique grammage 150g
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour le sol (parquet)**
 - Ponçage à blanc
 - 1 couche de fond Dur
 - 2 couches de vernis vitrificateur
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

| | | |
|-----------------|-----------|----------------------------|
| Salle de Danse | Plafond | environs 80m ² |
| | Murs | environs 130m ² |
| | Sol | environs 74m ² |
| | Boiseries | environs 18m ² |
| Toilette/Douche | Plafond | environs 23m ² |
| | Murs | environs 59m ² |
| | Boiseries | environs 7.5m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Tranche conditionnelle n°7 – Gymnase Raymond Joly (Phase 2)

1. Les travaux concerneront les lieux suivants :

- **Wc publics et rangement côté plateau d'évolution**
 - Plafonds bac acier
 - Murs bac acier
 - Mur béton
 - boiserie

2. Les travaux devront comprendre au minimum les prestations suivantes

- **Pour les Plafonds en bac acier**
 - Décapage partiel
 - Rinçage et ponçage
 - 1 couche impression fixatrice
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les murs bac acier**
 - Lessivage
 - Ponçage
 - 1 couche impression fixatrice

- 2 couches de peinture satinée
- **Pour les murs béton**
 - Lavage
 - Rebouchage partiel
 - 1 couche impression
 - 2 couches de peinture satinée
- **Pour les boiseries**
 - Lessivage, ponçage et rebouchage
 - 2 couches de peinture satinée
- **Echafaudage**
 - Montage et démontage pour travaux en hauteur
- **Nettoyage**
 - Nettoyage et protection de l'ensemble des travaux

EN PARTANT DE LA GAUCHE DU COULOIR

| | | |
|--------------------|--|---|
| Vestiaires | Murs bac acier Murs Béton | environs 200m ² environs 550m ² |
| Toilette Publics | Plafond bac acier Murs Béton Boiseries | environs 35m ² environs 61m ² environs 16m ² |
| Rangement Matériel | Plafond bac acier Murs Béton | environs 64m ² environs 60m ² |
| Echafaudage | | 1 ensemble |
| Nettoyage | | 1 ensemble |

Conditions générales d'exécution de l'ensemble des travaux

Normes et réglementations

L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux règles de l'art, normes françaises, DTU, règlements de construction, arrêtés et décrets en vigueur à la date de remise des offres. L'entrepreneur devra donc prévoir toutes les fournitures, prestations et accessoires nécessaires à la bonne réalisation de la construction et à son équipement, et ce, dans le respect des Normes et de tous règlements pouvant s'y rattacher.

Chaque entrepreneur sera tenu de remettre au Maître d'ouvrage, tous documents et écrits nécessaires au contrôle du règlement de construction avant toute mise en œuvre, sans limitation.

Ces documents devront être remis lors des contrôles qui peuvent être effectués par l'administration a posteriori.

La qualité requise pour les travaux de finition des présentes tranches, conformément au classement du D.T.U. correspondant est : FINITION SOIGNEE.

L'entrepreneur devra, sur simple demande de la ville et sans supplément de prix, procéder à tous échantillons de teintes.

Les prestations ci-après énumérées sont considérées comme étant implicitement comprises dans le prix des ouvrages. Il s'agit notamment :

- Les protections du mobilier en place (bâche ou autre pour éviter au maximum la poussière de s'infiltrer)
- Des époussetages, brossage, grattage partiel de rouille ou de projections de toutes natures ;
- Des égrenages et ponçages ;

- Des enduits repassés et simples suivant la finition décrite ;
- Des rebouchages de toutes natures ;
- Des échafaudages ;
- Des balayages, des nettoyages divers ;
- Des rechampis ; etc...

La préparation des supports conditionne en grande partie la qualité du résultat final.

Cette préparation ne doit jamais être négligée, simplifiée ou sacrifiée pour quelque raison que ce soit.

La liste des documents spécifiques ci-dessus n'est pas limitative, elle inclut implicitement tous documents d'ordre réglementaire applicables aux travaux pour chaque tranches concernées.

Protection des ouvrages existants

Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et toutes précautions utiles pour assurer, dans tous les cas, la conservation sans dommages des ouvrages existants contigus ou situés à proximité.

Ces prescriptions s'entendent tant pour les locaux dans lesquels sont réalisés des travaux que pour ceux utilisés pour le passage des ouvriers, l'approvisionnement des matériaux et la sortie des gravois.

Devront particulièrement être protégés dans la mesure où ils ne sont pas à remplacer dans le cadre des travaux prévus :

- * les revêtements de sols et plus particulièrement ceux en tapis textile, moquette, parquets, ainsi que ceux en marbre ou pierre, le cas échéant ;
- * les escaliers et plus particulièrement ceux en bois, et ceux avec revêtement textile et moquette ;
- * les ouvrages en bois apparent, le cas échéant ;
- * les appareils sanitaires et robinetteries.

Selon la nature des travaux à réaliser, il devra être mis en place tous les dispositifs nécessaires à cet effet.

Mesures de conservation des ouvrages existants

Les protections à mettre en place seront fonction de la nature et de l'importance des travaux et de l'état de conservation des existants. Les frais consécutifs aux mesures de protection et de conservation des existants seront à la charge de l'entreprise et compris dans le prix de son marché.

Ils pourront être selon le cas des planchers et bâches de protection, des garde-gravois, des recouvrements par films plastique, des écrans anti poussière, des films verticaux collés, et tous autres dispositifs s'avérant nécessaires.

L'entrepreneur devra mettre en place les protections nécessaires pour l'exécution de ses propres ouvrages.

Toutes ces protections devront être efficaces et devront être maintenues pendant toute la durée nécessaire. Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises par l'entreprise lui semblent insuffisantes, d'imposer des mesures de protection complémentaires.

En tout état de cause, les dispositions à prendre devront être telles que les ouvrages existants conservés puissent être restitués en fin de travaux dans le même état que lors de la mise à disposition de l'entreprise en début de travaux.

Dans le cas contraire, l'entrepreneur aura à sa charge tous les frais de remise en état qui s'avéreront nécessaires.

L'entrepreneur devra toujours s'assurer de la bonne compatibilité des produits destinés à se recouvrir de manière à assurer la pleine responsabilité de ses mises en œuvre.

Dans le même ordre d'idée, l'entrepreneur doit prévenir tous risques de jaunissement, brunissement thermique, décoloration solaire et autres phénomènes pouvant nuire à la tenue, à l'aspect ou à l'esthétique des ouvrages.

Les matériels techniques et leurs réseaux de distribution seront peints et repérés suivant les prescriptions de l'AFNOR.

NOTAS : s'agissant d'un établissement recevant du public, les peintures et revêtements devront dans leur ensemble satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- être lessivables,
- étanches à l'eau,
- résistants aux U.V.,
- parfaitement adhérents (pas de décollement, de cloquage, d'écaillage, de craquelure, etc...),
- non farinant,
- résistants aux chocs, aux frottements, aux salissures suivant les tests normalisés du Cahier n° 695 de juin 1966 du C.S.T.B.,
- Classement M2 minimum des revêtements muraux et peintures.

Qualités des matériels, choix et mise en œuvre

Chaque entrepreneur est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons de matériels, de matériaux qui lui seront demandés par le maître d'œuvre.

Solution de remplacement : c'est le Maître d'œuvre qui décidera de la "similitude" ou de "l'équivalence" de tels ou tels matériaux proposés en remplacement.

Les matériaux et matériels mis en œuvre seront neufs et seront soumis à l'agrément du maître d'ouvrage avant commande auprès du fournisseur de l'entreprise.

Les documents techniques relatifs aux matériaux et matériel seront fournis avant de débiter la phase réalisation.

Le Maître de l'ouvrage pourra exiger de l'entrepreneur tout avis technique justificatif d'un laboratoire agréé ou d'un organisme spécialisé en cas de contestation ou doute de la conformité de la mise en œuvre.

A défaut de production de ces procès verbaux, le Maître d'œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements, qui seront entièrement à la charge des entrepreneurs.

A ce sujet, il est formellement précisé aux entreprises qu'il leur sera exigé un travail absolument parfait et qu'il ne sera accordé aucune plus value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.

La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le Maître d'œuvre et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous frais de réfection des dégâts éventuels causés aux ouvrages existants, et aucune prolongation de délais ne sera accordée.

Sécurité sur le chantier

Chaque entreprise est tenue d'assurer l'ordre et la propreté du chantier ainsi que la sécurité réglementaire, aussi bien vis-à-vis des tiers que du personnel travaillant sur le chantier. La zone de travaux devra être parfaitement signalisée et interdite au public, l'entreprise prenant à cette fin toutes dispositions utiles

Nuisances de chantier

Chaque entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour réduire au maximum les nuisances de chantier et respecter ainsi la réglementation en vigueur à ce sujet. Ces nuisances concernent essentiellement:

- les bruits de chantier,
- les poussières générées,
- la gêne causée à la circulation des tiers aux abords du chantier.

Nettoyage général et en fin de chantier, avant réception

* le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet ;

* les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs ;

* en fin de travaux, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois.

En résumé, l'entrepreneur devra en fin de chantier restituer les existants dans le même état de propreté que celui dans lequel il les a trouvés au démarrage du chantier.

Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de l'entreprise.

En cas de non-respect par l'entrepreneur des obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le maître d'ouvrage fera exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur, et aux frais de l'entrepreneur.

Ils seront à réaliser dès finition des travaux dans un local ou un groupe de locaux.

Les travaux de nettoyage comprendront notamment :

- le lavage des vitres aux 2 faces,
- le nettoyage des menuiseries, dormantes et ouvrantes aux 2 faces,
- les feuillures des menuiseries,
- les sols,
- les appareils sanitaires, compris étiquettes autocollantes,
- les appareillages électriques, luminaires, appareillage, etc...,
- la quincaillerie,
- les dessus de plinthes et de portes,
- les intérieurs de placards et gaines techniques,
- les bouches et grilles de ventilation et d'extraction,

Remise en état des lieux

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier, et les emplacements mis à disposition remis en état par l'entrepreneur.

L'ensemble des emplacements remis en état et le chantier totalement nettoyé devront être remis au maître de l'ouvrage, au plus tard le jour même de la réception des travaux.

Il est d'autre part stipulé que, tant que les installations de chantier établies sur l'emplacement mis à la disposition de l'entrepreneur ne seront pas démontées et les lieux remis en état, l'entrepreneur restera seul responsable de tous les dommages causés aux tiers sur le chantier.